

**DEPARTEMENT REGION
DE LA GUADELOUPE**

Direction Générale des Services
Pôle "Ressources et Moyens"
Direction des Affaires Juridiques, des Achats et de la Commande Publique
Service "Affaires Juridiques, du Contentieux et des Assemblées"

Affaire suivie par : O. VINGADAPATY poste : 1290
Réf. : 06-DAJACP/SAJCA/HP/PK/MJG/EM/RC/GC/2025

Objet : Réunion du Conseil municipal du 12 avril 2025.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BAIE-MAHAULT**

Baie-Mahault, le 10 avril 2025

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion en urgence du Conseil municipal, qui se tiendra le **samedi 12 avril 2025 à 09 heures**, à la salle des délibérations.

CONSEIL D'URGENCE (Art L.2121-12 alinéa 3 du CGCT)

Par délibération n° DCM 2023/12/150 du 28 décembre 2023, la Commune s'est inscrite à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les comptes.

Pour rappel, le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il remplace le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, et le compte de gestion du comptable public.

Par envoi du 28 mars 2025 et convocation du 04 avril 2025, les membres du Conseil municipal ont reçu communication des pièces nécessaires à l'analyse du projet de budget 2025 de la Ville, en sa séance du 10 avril 2025 (notes explicatives de synthèse, projet délibération et annexes), à savoir :

- le projet de compte financier unique 2024 de la Ville
- le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2024 de la Ville
- le projet de budget primitif 2025 de la Ville
- le projet d'actualisation et de clôture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Le travail collaboratif entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable public pour l'arrêté des comptes 2024 a abouti à des montants d'exécution et des résultats concordants. Néanmoins, le comptable public a rencontré des problèmes d'ordre technique pour produire le Compte Financier Unique définitif de la ville dans les délais initialement prévus.

Selon le Service de Gestion Comptable (SGC) auquel est rattachée notre collectivité, il est impossible de demander le même jour le CFU définitif d'un budget principal et de son ou ses budgets annexes. Or, la Commune compte un budget annexe pour son opération Blachon Pika dont elle a reçu le CFU définitif le 10 avril 2025.

Par conséquent, il n'a pas été possible de soumettre à l'approbation du conseil municipal du 10 avril 2025 le CFU définitif Ville. Ce dernier ne sera communiqué à la Ville par le SGC CAP Excellence que le 11 avril 2025.

Le maire a donc proposé l'ajournement des points relatifs au projet de budget Ville 2025 :

- conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats d'un exercice comptable N-1 devant être repris et affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte financier unique,
- par application de l'article L. 2121-13 du CGCT, le principe du droit à l'information des élus imposant que ceux-ci puissent délibérer en toute connaissance de cause.

Toutefois, l'examen et l'approbation du projet de budget 2025 de la Commune s'opposent, désormais, à l'urgence, l'article L.1612-2 du CGCT obligeant les collectivités territoriales à voter leur budget au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (hors année de renouvellement des organes délibérants).

Au regard de la temporalité, la présente convocation en urgence se justifie.

Dans l'hypothèse où le CFU définitif de la Ville n'est pas communiqué le 11 avril 2025, une "reprise anticipée des résultats" conformément au Tome 2 de l'instruction budgétaire sur la M57 est proposée.

ORDRE DU JOUR :**FINANCES**

1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 (*sous réserve du défaut de réception du CFU définitif*).
2. Examen et approbation du compte financier unique 2024 de la Ville.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2024 de la Ville.
4. Examen et vote du budget primitif 2025 de la Ville.
5. Actualisation et clôture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire



Hélène POLIFONTE-MOLIA